



FICHE D'ACCUEIL

#7 Trier les ordures et le recyclage



LISTE DES FICHES D'ACCUEIL DISPONIBLES

- #1 Principes généraux
- #2 Les valeurs communes
- #3 Parler français
- #4 Habitation
- #5 L'alimentation
- #6 Prévenir les incendies
- #7 **Trier les ordures et le recyclage**
- #8 La météo
- #9 Se déplacer
- #10 Conduire un véhicule
- #11 Se faire soigner
- #12 Les enfants
- #13 Trouver un emploi
- #14 Les loisirs
- #15 La sécurité

ATTENTION : Il est possible que des références aient évolué dans le temps.

Les fiches d'accueil ont été réalisées par le CLD de la région de Rivière-du-Loup qui s'est inspiré des documents de la Ville de Québec ainsi que ceux du Cégep de Rivière-du-Loup.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Trier les ordures et le recyclage

Afin de protéger l'environnement, les citoyens sont invités à trier les déchets avant de les mettre à la poubelle. En effet, plusieurs matières et objets sont recyclables et peuvent avoir une deuxième vie.

De plus sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup, de la biométhanisation des déchets organiques est possible. Il existe donc 3 bacs pour se départir de ses déchets.

Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est un service municipal offert aux citoyens.

Les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup rassemblent leurs ordures dans les contenants autorisés.

Les éboueurs passent ensuite dans les rues selon des journées déterminées pour ramasser ces ordures.

Le recyclage

La réduction des déchets et le recyclage sont des valeurs importantes au Québec. Plusieurs matières peuvent être recyclées : le papier, le carton et certains types de verre, de plastique et de métal.

Ces matières ne doivent pas être mises à la poubelle, mais dans les contenants identifiés.



La récupération des matières organiques

La réduction des déchets passe aussi par la récupération des déchets de table. En effet, les matières organiques peuvent être disposées dans un autre type de contenant identifié à cet effet.

Ces matières sont transformées afin de permettre une biométhanisation et produire un biogaz utilisé dans le transport routier.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tri du verre : il n'existe pas de contenant spécial pour le verre. Vérifiez si le verre est consigné et, dans ce cas, le retourner en magasin.

Canettes de métal : il n'existe pas de contenant spécial pour les canettes. Vérifiez si les canettes sont consignées et, dans ce cas, les retourner en magasin.

AUTRES

Médicaments : les médicaments doivent être rapportés aux pharmacies.

Les écocentres

Un écocentre est un centre de récupération des matières résiduelles. Vous pouvez y apporter certains produits et matériaux qui ne peuvent pas être jetés dans les ordures ménagères ni mis au recyclage. Vous devez présenter une preuve de résidence avec adresse.

Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Les RDD sont des substances dangereuses pour l'environnement. Il ne faut pas les jeter dans les ordures ménagères ni les verser dans les toilettes.

Apportez-les dans un écocentre.

Les encombrants/ gros rebus

Les encombrants sont des objets trop gros pour entrer dans le bac d'ordures ménagères : électroménagers, matelas, tapis, etc.

Pour vous en débarrasser, apportez-les dans un écocentre.

Récupération des cellulaires et des piles

Les cellulaires et les piles ne doivent pas être mis à la poubelle. Ces objets contiennent des métaux nocifs pour l'environnement. Pour vous en débarrasser :

- Apportez-les dans un écocentre.
ou
- Déposez-les dans une boîte de récupération. Il y en a à différents endroits, tels que les bibliothèques, au cégep ou dans certains grands magasins.

Renseignements :

Co-éco

Ligne info

1 888 856-5552

co-eco.org/

Vérifiez sur ce site pour l'horaire des écocentres
de la MRC de Rivière-du-Loup

Écocentre de Rivière-du-Loup
100, rue Delage, Rivière-du-Loup

Écocentre Saint-Hubert
151, 1^{er} Rang Est, Saint-Hubert

Vous pouvez trouver et imprimer le calendrier des cueillettes, disponible sur le site Internet de la ville ou des différentes municipalités.



Centre local de développement
Région de Rivière-du-Loup

**Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec
le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup**

Adresse

310, rue Saint-Pierre, local RC-01
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Pour rejoindre les agentes de développement à l'immigration

418 862-1823, poste 106 ou poste 107

www.riviereduloup.ca